

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16271**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Technicien électricien électronicien automobile

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale (CPN) des services de l'automobile - Association nationale pour la formation automobile (ANFA)	Délégué général de l'ANFA

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3034 - Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)

#### Code(s) NSF :

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motocycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Technicien Electricien Electronicien Automobile assure l'ensemble des activités de maintenance portant sur les véhicules à motorisation thermique, ainsi que les activités de gestion et d'organisation de ces activités.

Concernant les activités techniques, il réalise toutes les activités de maintenance préventive et corrective des véhicules portant sur :

- les moteurs thermiques et équipements périphériques
- les ensembles mécaniques
- les systèmes électriques / électroniques / pneumatiques / hydrauliques et optiques assurant la conduite, le confort et la sécurité du véhicule
- la pose d'accessoires sur véhicules

Concernant l'organisation et la gestion de la maintenance :

il assure :

- la réception et la transmission d'informations à caractère technique - en relation avec les services du constructeur et/ou de l'équipementier
- la mise à jour et le classement de la documentation technique
- la planification de l'intervention
- l'agencement et l'entretien du poste de travail / de l'outillage
- l'application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise
- l'établissement de tout document d'atelier utile
- l'établissement de devis, d'O.R. ...
- la participation ponctuelle, en relais du réceptionnaire, aux opérations d'accueil clientèle et de restitution des véhicules
- les conseils techniques et d'utilisation auprès de la clientèle

Le titulaire de la certification est capable de :

- Effectuer le contrôle et la maintenance de tout système d'allumage et d'alimentation par injection indirecte
- Effectuer le diagnostic et la maintenance de tout système d'allumage et d'alimentation par injection directe
- Effectuer le diagnostic de systèmes à injection indirecte et directe
- Effectuer le contrôle et la maintenance des systèmes d'injection diesel
- Réaliser une intervention sur les différents systèmes de dépollution diesel
- Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes d'injection diesel électroniques
- Réaliser le diagnostic des circuits de refroidissement et de lubrification
- Effectuer la maintenance sur un système de distribution
- Réaliser une intervention sur haut moteur
- Procéder aux contrôles d'étanchéité interne d'un moteur
- Contrôler et remettre en état un système de transmission mécanique
- Contrôler et remettre en état un système de direction mécanique ou à assistance classique
- Effectuer le diagnostic et la maintenance des trains roulants
- Effectuer le diagnostic et l'intervention sur système de climatisation régulée
- Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de transmission pilotée
- Effectuer le diagnostic et la maintenance de suspensions et directions pilotées
- Effectuer le diagnostic et la maintenance des systèmes de gestion de stabilité du véhicule
- Poser un accessoire sur véhicule non pré-équipé
- Organiser le poste de travail en fonction de la nature de l'intervention à réaliser
- Formuler un conseil d'utilisation et d'entretien
- Situer son activité dans l'entreprise et son environnement professionnel

## Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi est exercé dans les entreprises du secteur du Commerce et de la Réparation Automobile ayant une activité de service après-vente structurée.

L'entreprise peut être liée à un constructeur (succursale ou concession) ou non (réparateur indépendant).

Technicien Electronicien Electricien Automobile

### Codes des fiches ROME les plus proches :

I1604 : Mécanique automobile

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

Modules :

Gestion moteur essence niveau 1

Gestion moteur essence niveau 2

Gestion moteur diesel niveau 1

Gestion moteur diesel niveau 2

Diagnostic et intervention sur systèmes mécaniques

Diagnostic et intervention sur trains roulants

Climatisation régulée

Transmission pilotée

Suspension et direction pilotées

Systèmes de gestion de stabilité du véhicule

Pose d'accessoires niveau 2

Gestion et organisation de l'activité niveau 1

Relation service niveau 1

Environnement professionnel.

### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).
En contrat de professionnalisation	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

## LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

## ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

### Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2013 publié au Journal Officiel du 5 mars 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Technicien électricien électronicien

automobile avec effet au 5 mars 2013, jusqu'au 5 mars 2018.

### **Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

site A.N.F.A. [www.anfa-auto.fr](http://www.anfa-auto.fr)

**Lieu(x) de certification :**

ANFA

41-49 rue de la Garenne - 92313 SEVRES Cedex

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** Technicien électricien électronicien automobile